

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25541**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Droit de l'entreprise Spécialité droit des affaires transfrontières

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplôme vise l'insertion professionnelle des étudiants dans leur environnement économique et professionnel immédiat, à savoir les marchés du travail allemand, français et luxembourgeois.

Le professionnel est donc amené à réaliser, dans différents droits étrangers, les activités suivantes :

- Analyse et explication de dispositions juridiques ;
- Conseil juridique ;
- Rédaction d'actes juridiques.

Compétences attestées par le diplôme :

- Formuler un raisonnement juridique ;
- Effectuer des recherches et travailler avec des droits étrangers ;
- Travailler dans un environnement international plurilinguistique ;
- Réaliser une veille juridique ;
- Identifier et prévenir le risque de contentieux ;
- Formuler des propositions en vue de la résolution de litiges.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il s'agit des secteurs classiques du droit des affaires : barreau, banques, assurances, entreprises, conseil juridique.

Types d'emploi accessibles :

Avocat, avocat d'affaire, avocat fiscaliste, conseiller juridique, juriste en entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1902 : Collaboration juridique

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

M1201 : Analyse et ingénierie financière

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'année d'étude du Master 2 est divisée en deux semestres dont un d'enseignements théoriques et pratiques et l'autre d'un stage professionnel.

Le premier semestre est ainsi divisé en 3 UE :

Une UE d'enseignements juridiques fondamentaux en droit des affaires comparé (contrats civils et commerciaux, droit de la distribution, droit des affaires anglo-américain, droit fiscal international, droit pénal des affaires, droit luxembourgeois des affaires, etc.) - 15 ECTS

Une UE d'enseignements juridiques complémentaires soit des séminaires spécialisés (fusions-acquisitions, protection des investisseurs et régulation des marchés financiers, comptabilité et bilans, droit fiscal allemand...) - 10 ECTS

Une Unité d'enseignements méthodologiques et linguistiques (terminologie juridique allemande et anglaise - 5 ECTS

Le second semestre comporte une UE unique de stage - 30 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants-chercheurs et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Université de Lorraine

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr/>

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr > offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Lorraine - site de Nancy

Historique de la certification :